


[Nederlands](#)
[Français](#)
[Deutsch](#)
[English](#)

Société de gestion collective
pour la copie privée
d'oeuvres sonores et audiovisuelles

[Rechercher](#)
[Sitemap](#)
[Disclaimer](#)
[Vidéo](#)
[ORGANISATION](#)
[Présentation](#)
[Statuts](#)
[Organes](#)
[Rapports annuels](#)
[Collaborateurs](#)
[Contact](#)

Actualités

AR du 17 décembre 2009 (Publication Moniteur Belge le 23 décembre 2009)

De **nouveaux tarifs** seront d'application à dater du **1er février 2010**. Concrètement, cela signifie que ces tarifs s'appliquent, pour les détaillants, à tous les achats effectués à partir du 1er février 2010 et pour les grossistes, à toutes les ventes effectuées à partir de cette même date.

(Les tarifs sont mentionnés par pièce et hors TVA)

[LA REMUNERATION](#)
[Pourquoi](#)
[Redevable](#)
[Tarifs](#)
[Déclarations](#)
[Contrôles](#)
[E-Commerce](#)
[FAQ](#)

Produits	Tranches capacité	Tarif par pièce
Carte mémoire et clés USB	De 0 à 2 Gb	0,15€
	De plus de 2Gb à 16Gb	0,50€
	Plus de 16 Gb	1,35€

Produits	Tranches de capacité	Tarif par pièce
Lecteur MP3, MP4, GSM avec fonction MP3 et/ou MP4	De 0 à 2 Gb	1,00€
	De plus de 2 Gb à 16 Gb	2,50€
	Plus de 16 Gb	3,00€

[LA REPARTITION](#)
[Ayants droit](#)
[Montants](#)
[Règlements](#)

Produits	Tranches de capacité	Tarif par pièce
Disque dur externe	De 0 à 256 Gb	1,30€
	De plus de 256 Gb à 1 Tb	6,75€
	Plus de 1 Tb	9,00€

[CADRE LEGAL](#)
[Législation](#)
[Jurisprudence](#)

Produits	Tranches de capacité	Tarif par pièce
Appareil de salon avec support intégré	De 0 à 256 Gb	3,30€
	De plus de 256 Gb à 1 Tb	10,75€
	Plus de 1 Tb	13,00€

[DOCUMENTS](#)
[Identification](#)
[Déclaration](#)
[POINT DE NOTIFICATION](#)
[Infractions](#)

Produits	Tarif par pièce
CDR data	0,12 €
CDR Audio	0,12 €
Minidisc	0,12 €
Cassette audio DAT	0,12 €
Cassette audio analogique	0,12 €
Cassette vidéo analogique	0,40 €
DVD	0,40 €
Appareil enregistreur intégré ou non, sans support intégré	2,00 €

[EXTRA](#)
[Liens](#)
[Documents](#)

Texte de l'arrêté royal [cliquer ici](#)

Nous attirons votre attention sur le fait que certaines dispositions incluses dans la loi du 10 décembre 2009 modifiant, en ce qui concerne le statut et le contrôle des sociétés de gestion des droits, la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins concernent directement la gestion de la rémunération pour copie privée. Il s'agit des articles 3, 4, 5 de la dite loi du 10 décembre 2009 (Publication Moniteur Belge le 23 décembre 2009).